

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Du Lundi 2 juin 2014

➤ Achat d'un pèse personne et d'une toise pour l'école

Le Conseil Municipal décide d'acquérir un pèse personne et une toise pour l'école afin de faciliter le déplacement des infirmiers de l'Education nationale.

➤ Délibération concernant la servitude de passage sur les pistes DFCI de la Chaberterie, de Farges et de Chalancon

Le Conseil Municipal approuve le projet de servitude de passage, concernant les pistes de Défenses des Forêts Contre l'Incendie de la Chaberterie, de Farges et de Chalancon, en cours d'instruction auprès de la préfecture de l'Ardèche.

➤ Etablissement d'un règlement pour la location de la salle associative

Le Conseil Municipal décide l'établissement d'un règlement pour la location de la salle associative. Les tarifs sont les suivants :

Location de la salle après-midi ou soirée	
- association ou particulier extérieur	50 €
- habitant de la Commune	30 €
Nettoyage intérieur/extérieur, en cas de défaut	150 €
Caution	150 €

➤ Etude des devis pour les travaux au secrétariat : informatique, électricité et téléphonie

Le Conseil Municipal valide le devis d'un montant de 2 348,70€ HT soit 2 818,44€ TTC pour l'installation de deux écrans d'ordinateur, d'un PC type serveur et de logiciels.

Il accepte aussi le devis concernant les travaux d'électricité de la mairie d'un montant de 1 354,00€ HT soit 1 624,80€ TTC.

➤ Réactualisation des loyers pour le commerce

Le Conseil Municipal décide de fixer le loyer du commerce de MERCUER, par application de la révision triennale, à 308, 34 €, à compter du 1er juillet 2014, conformément au contrat de bail commercial en vigueur.

➤ Réduction de la dette de l'EURL BISTOLFO

Ajourné

➤ Demande de rétrocession de voirie lotissement quartier la Grange

Ajourné

➤ Délibération autorisant le Maire à signer une servitude pour enfouissement de ligne ERDF quartier la Terrisse

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une servitude pour enfouissement de ligne ERDF quartier la Terrisse.

➤ Désignation des membres de la commission impôts

Ajourné

➤ Délibération donnant pouvoir au Maire pour demander une modification des rythmes scolaires pour la rentrée 2014

Le Conseil Municipal décide de donner tout pouvoir au Maire pour demander une expérimentation de l'organisation des rythmes scolaires après le Conseil d'école. Il précise qu'il est favorable à l'école le mercredi matin à compter de la rentrée 2014, compte tenu des réponses à un questionnaire distribué aux parents d'élèves, qui révèle qu'une grande majorité des parents préfère l'école le mercredi matin au samedi matin.

➤ Marché à bons de commande branchements assainissement : pénalités de retard d'exécution des travaux

Le Conseil Municipal décide de ne pas appliquer les pénalités de retard prévues à l'article 4.3 du C.C.A.T.P. à l'entreprise VEZIAN TP, titulaire du marché à bons de commande, compte tenu du fait que la prolongation du délai d'exécution des travaux est due à des événements indépendants de sa volonté.